

Commune de BRISON

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Juillet 2016

Compte rendu sommaire

Réuni sous la présidence du Maire Didier LAYAT, le conseil avec 7 membres présents à 18 h a abordé les points suivants :

Le conseil municipal, accepte de rajouter une délibération concernant le chemin de la Torche à la Grefferaz

1 – Décision modificative, budget eau :

Le conseil à l'unanimité approuve une décision modificative au budget eau section fonctionnement, dépenses, d'un montant de 50 €

2 - Indemnités de gardiennage des églises communales :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de se conformer à la circulaire préfectorale qui conduit au maintien pour 2016 du montant fixé en 2015. Il est rappelé au conseil que le gardiennage de l'église a été confié à Madame Bernadette COUDURIER.

3 – Convention de mise en œuvre des rythmes scolaires rentrée 2016/2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la convention de mise en œuvre des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2016/2017. Il autorise le maire à signer cette convention à intervenir entre la CCFG, l'Association des P'tits Gloutons d'Brison et la commune.

4 – Cession d'un délaissé d'une partie de voirie, chemin de la Torche à la Grefferaz :

Monsieur Adrien BOISIER n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité constate la désaffectation d'une partie du chemin de la Torche à la Grefferaz du fait d'un tracé parallèle, décide de lancer la procédure de cession de ce délaissé et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Divers :

- Information des conseillers de l'arrêté DDT-2016-0873 : la Régie de Gaz et d'Electricité de Bonneville est autorisée, en application de l'article L214-3 du code de l'environnement, sous réserve des prescriptions énoncées aux articles suivants, à établir et exploiter, sur les communes de Bonneville, Brison et Mont-Saxonnex un aménagement hydroélectrique constitué d'un barrage de prise d'eau en lit mineur du Bronze, une conduite forcée et une centrale.
- Signature de l'acte notarié ce jour, concernant l'acquisition d'une parcelle aux abords de la mairie-école.
- Planning de présence des élus durant le mois d'août.

Le Maire,
Didier LAYAT

